



VILLE D'AFANLOUM

DECISION MUNICIPALE N° ~~026~~ /DM/CAFAN/SG/25 PORTANT DOSSIER DE CONSULTATIONAL N°006/DC/SG/CIPM-CAFAN/2025 DU 22/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS N°0261025L/MINMAP/SG/DCMI/DMBEC/CEAS/EMM POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

Vu la constitution ;
 Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;
 Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;
 Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;
 Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;
 Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL) ;
 Vu l'arrêté N°000156/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH comme Maire de la commune d'Afanloum ;
 Vu la décision N° 000359/CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022 portant désignation du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune d'Afanloum ;
 Vu le procès-verbal de lecture du rapport du comité ad hoc de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;
 Vu le rapport du comité ad hoc d'analyse des offres
 Considérant les prévisions budgétaires ;
 Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : LE SOUMISSIONNAIRE NEW TECHNOLOGIES SARL BP : YAOUNDE JOUVENCE, TEL :692 43 84 25 EST RETENU POUR LE LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGOUNGOUMOU ; RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION SUSCITE PLUS HAUT, POUR UN MONTANT TTC DE FCFA : 20 996 646 (vingt millions neuf cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-six) D'UN DELAI DE 03 MOIS.

Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
1	NEW TECHNOLOGIES SARL	20 996 646	Trois (03) Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Afanloum le, 02 JUIN 2022

Ampliations :

- DDMAP-MAF ;
- ARMP-CE ;
- CIPM-CAFAN ;
- ATTRIBUTAIRES ;

